

Jusqu'à ces derniers temps, le Nouveau-Monde s'était désintéressé des escargots.

Mais les gourmets yankees, en ayant tâté lors de leurs voyages en France, en ont fait venir aux États-Unis.

C'est la ville de Washington qui a commencé, et l'enthousiasme devient général, si nous en croyons les derniers rapports consulaires reçus au département de l'Etat. L'exportation des escargots de Suisse et surtout de France, aux États-Unis, augmente chaque année dans de grandes proportions.

Depuis quelque douze ans, le mode d'abatage régulièrement adopté dans les abattoirs est le masque Bruneau composé d'une plaque de cuir portant en son milieu une pièce métallique percée d'un trou cylindre. Cet appareil s'applique sur le front et les yeux des bêtes bovines à l'aide de courroies, puis, le boucher implante dans l'ouverture dont nous avons parlé une tige cylindrique longue de 15 centimètres qui glisse à frottement. Un coup de maillet appliqué sur la tête de cette sorte de clou fait pénétrer sans difficulté la tige dans le cerveau de l'animal qui s'affaisse comme foudroyé.

Cet appareil, qui a supprimé bien des souffrances inutiles aux malheureuses bêtes à cornes qui servent à notre alimentation, vient de se voir distancé, en tant qu'instrument humanitaire, par une invention de l'armurier anglais Grenner.

En voici la description d'après l'Eleveur :

"Imaginez un simple tube métallique d'une vingtaine de centimètres, muni à l'une de ses extrémités d'une chambre où se place une cartouche à balle revêtue d'acier; l'autre extrémité se termine par une sorte de plateau perforé, maintenu à la main sur le front de l'animal à abattre. Un léger choc sur le percuteur de la cartouche qui fait saillie, détermine l'explosion, la balle perce la boîte crânienne, traverse la cervelle et va se loger dans la colonne vertébrale, amenant la mort instantanée et foudroyante."

Ce n'est pas au Transvaal que ceci s'est passé mais bien à Paris.

Un pharmacien, M. Chabaud, ancien chimiste au laboratoire municipal, a fondé une pharmacie au No 54 de la rue Monge. Au lieu de donner à son Etablissement l'apparence élégante et riche qui est l'apanage généralement de toutes les pharmacies, M. Chabaud a cru devoir installer son officine dans une boutique ordinaire, avec devanture peinte en vert, des chaises en paille et un comptoir en bois grossier formaient le mobilier; à pas de boyaux aux couleurs chatoyantes et éclatantes à la lumière du soir, pas de tapis ni de parquets cirés et sur la devanture comme dans l'intérieur de la boutique, M. Chabaud a fait peindre sans prétention artistique en grandes lettres l'inscription suivante: *Commerce de Pharmacie* et aux alentours ou à l'intérieur, M. Chabaud fit distribuer des prospectus dans lesquels il explique que cette absence de luxe lui permet de vendre ses produits à des prix d'un bon marché inconnu jusqu'à ce jour dans ce genre d'industrie. Les prescriptions notamment sont livrées à 10 cts, 20 cts, et 30 cts.

Ce nouveau mode d'exploiter une pharmacie ne fût pas du goût de MM.

les étudiants en pharmacie qui, au sortir de leurs cours de l'Ecole, vinrent en masse rue Monge, lancèrent des pierres dans la devanture et saccagèrent en quelque sorte le nouvel établissement, ils eurent du reste l'intelligence de quitter la place avant l'arrivée de la police

NOTES COMMERCIALES

Il y a un mouvement parmi les producteurs de tabac canadien pour obtenir un droit d'importation de 5c par lb. sur le tabac étranger entrant au Canada.

Les élévateurs de Fort William et de Port Arthur sont fermés, et les grains reçus aux divers points de Manitoba sont dirigés en droite ligne sur Montréal.

Le C. P. R. a reçu plus de 200 chars de blé des fermiers du Nord-Ouest en paiement des terrains concédés par la compagnie aux colons du Manitoba et des Territoires.

Les fabricants de confections des provinces maritimes ont formé une association, d'autres disent un *combine*, dans le but de surélever les prix et d'obtenir, s'il est possible, un changement dans les tarifs de douane.

La barque "Silvershow" la dernière de celles employées à la pêche du saumon en 1895 a quitté la Colombie Anglaise le 20 janvier en partance pour Liverpool. Son chargement qui comporte 26 585 caisses de saumon, 475 barils d'huile et 4 caisses de moutarde est évalué à \$118,116.

Le port de St-Jean, N. B. dont le mouvement de fret va toujours augmentant, va donner plus de facilités encore aux importateurs d'animaux. On compte ainsi augmenter le mouvement dans ce port des exportations du bétail américain, et un ordre en conseil passé à Ottawa favorise ce projet. On craignait, en certains quartiers, que le danger de contagion de notre bétail serait augmenté de ce fait, mais le gouvernement affirme que les mesures de précaution édictées pour ce port rendront ce danger imaginaire, les nouveaux règlements devant s'appliquer à tous les navires quel que soit le pavillon sous lequel ils naviguent.

La Chambre de Commerce de Chicago ne veut plus admettre les opérations à terme; toutes les transactions devront se faire au comptant. Il a été décidé de prendre les mesures nécessaires pour faire délayer illégalement les spéculations sur produits agricoles, dans le sens du "Anti-Option Bill" que Chicago a aidé à renverser alors qu'il était devant le Congrès.

Il n'est pas trop difficile de voir le mobile de cette mesure quand on remarque qu'en même temps il est question d'établir un "Entrepôt de Grains" à l'aide d'un capital de \$1,000,000. L'auteur du projet déclare que cet Entrepôt assurerait la livraison de tout le blé vendu de manière à établir une ligne de démarcation entre les opérations commerciales réelles et le jeu de la spéculation." Mais, comme le fait remarquer un confrère, si la livraison n'est faite que pour sauver les apparences, la ligne de démarcation ne signifiera pas grand chose.

A VIS DE FAILLITE DANS L'AFFAIRE DE

THOMAS DEERY, Marchand de Provisions.

191 rue St Paul, Montréal.

Le soussigné vendra par encan public ou en BLOC au No 191 rue St-Paul, Montréal.

Mercredi, le 26 Février 1896.

à 10 hrs a. m.

L'actif mobilier de la faillite consistant en un fonds de commerce de provisions, voaltes et gibiers de toutes sortes, se montant d'après l'inventaire à..... \$1 507 61
Mobilier du magasin..... 818 00
Loyer au 1er Mai 1896..... 100 00
Dettes de livres..... 3,079 22

Le magasin sera ouvert pour inspection le 25 Février.

Pour plus amples informations, s'adresser à

J. H. LEROUX,

Curateur.

Bureau de Loiseau & Leroux.

118 rue St Jacques, Montréal.

A VIS DE FAILLITE DANS L'AFFAIRE DE

A. BELL & CIE.

Ste-Agathe, faillite.

Des soumissions seront reçues par les soussignés jusqu'au 27 février 1896, pour la vente de l'actif tel que suit :

Lot No. 1—436,970 pieds environ planches merisier au moulin Allard.....	\$4380 00
2—467,150 pieds environ planches merisier au moulin Laberge.....	5253 00
3—24,000 pieds environ planches merisier au moulin Marrier.....	240 00
4—8,500 pieds environ planches épinelette.....	62 37
5—1,685 pieds environ billots merisier et épinelette.....	355 00
6—61,162 environ formes ébauchées (Last Blocks).....	935 00
7—105 cordes érable, merisier, hêtre, bois mou, etc.....	108 00
8—480 cordes croutes merisier, moulin Laberge et Allard.....	586 09
9—Machineries, consistant en un planeur pour (Last Blocks), pouvoir à deux chevaux (double horse power), drag saw machine, moulin à battre.....	505 00
10—Roulant, consistant en chevaux, express, charrettes, bobsleigh, sleigh, buggies, harnais, etc.....	145 00
11—Ameublement de bureau (moulin Allard).....	83 50
12—Stock moulin Allard, Sainte-Agathe.....	126 00
13—Dettes de livres et billets recevables suivant liste, Sainte-Agathe.....	1113 71
14—Dettes de livres, suivant liste, Allard.....	1469 98

— AUSSI —

Un lot de terre situé dans la paroisse de St-Faustin, comté et district de Terrebonne, contenant vingt-cinq (25) arpents de superficie environ, connu et désigné comme faisant parti du lot No. 8, du 6me rang, du Canton de Wolfe, dans le dit district, avec les bâtisses dessus crées : un moulin à scie à vapeur, et ses accessoires, bureau, boutique de forge, étales, etc. Deux hangars, village Ste-Agathe : un de 45 x 25, l'autre 25 x 15, évalués..... 225 00

Les soumissions peuvent être faites pour un seul des items ci-haut mentionnés, pour deux ou plus ensemble, ou pour le tout d'un seul lot, mais toutes les soumissions devront mentionner le montant offert pour chaque lot.

Les soumissions autres que celles pour comptant devront mentionner le délai demandé et les sûretés-offertes.

Nous ne nous engageons pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

Les inventaires et listes des dettes de livres peuvent être examinés, et plus amples informations reçues au bureau des soussignés.

LAMARCHE & BENOIT,

Curateurs-conjoints.

1709, rue Notre-Dame, Montréal.